

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre le 18 mars 2024, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

**Etaient présents :** ARRIVE Roland, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, RAYMOND Serge, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge , RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry , FESTAL Emmanuel , BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel , TARDY Isabelle, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FAURE Bruno, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe , CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, SALAH Christian, BERGIER Paul, DEBORDE Bruno, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, ROBERT Mylène, GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien , GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony , GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, MASERO Michel, PAVIE Christophe, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard , QUESSON Jacky, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine , DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc , FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

**Etaient représentés par leur délégué communautaire suppléant :** BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, PERRIER Jean-François par FEDON Martial , CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, VALLIER Marie-Hélène par REVERIER yves, LAVALETTE Christian par BOUTET Christophe, NEAU Christelle par RENOULLEAU Dominique, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, LANGLAIS Jean-Charles par POTET Christiane, MOUNIER Pascal par BARATANGE Dimitri, OLIVIER Fabrice par BRUANT Franck, BONIN Lionel par BIJOU Gérard.

**Procurations :** MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, BOOR Pascal à BELOT Claude, BRIAUD Céline à BOULLE Christophe, VELEZ Jean-Michel à GERARD Clément, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé.

**Absents excusés :** MAINDRON Bernard, POZZOBON Alain, BADIE Vincent, MARRAUD Christine, BOOR Pascal, FORTIER Manuella, RAYMOND Claude , DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, MORASSUTTI Nicolas, RAPITEAU Jean Michel , TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, FRADON Jean Marie , BONNIN Christophe , DRIBAUT Anne, MAZZOCCHI Jean François, GERVREAU Jean Pierre, LOPEZ Evelyne, DE OLIVEIRA Katia, MARCHESIN Dominique , DUFOUR Christian, PERUFFO Bernard, BERTRAND Marc, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 131

Nombre de votants : 137

Nombre d'absents excusés : 27

Nombre d'absents ayant donné procuration : 6

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

**Objet : Création d'un poste d'encadrant/encadrante technique d'insertion, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu le Code général des Collectivités territoriales ;**

**Vu le Code général de la Fonction publique ;**

017-200041523-20240318-DEL20\_2024-DE

Reçu le 17/04/2024

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Sur la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

### DÉCIDE

- La création, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, d'un emploi permanent d'encadrant/encadrante technique d'insertion, dans le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, pour exercer les missions suivantes :
  - Encadrer les salariés en parcours d'insertion sur leur poste de travail ;
  - Mettre en œuvre les apprentissages avec la pédagogie adaptée aux difficultés des agents ;
  - Définir les objectifs et les étapes de parcours des agents en lien avec l'ASP ;
  - Évaluer les agents afin d'adapter les parcours d'insertion et en assurer la formalisation et le suivi
  - Gérer les situations d'urgence et de conflit ;
  - Veiller à l'organisation et à la réalisation des travaux demandés et en référer à son responsable et à l'Élu référent ;
  - Planifier et contrôler le déroulement des étapes de chantiers et le rythme de travail ;
  - Suivre l'état des stocks des consommables et du matériel de chantier et définir les besoins en approvisionnement ;
  - Communiquer avec les Élus des communes sur lesquelles travaille l'équipe ;
  - Conduire le véhicule communautaire en toute sécurité.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans au vu de l'application de l'article L332-8 du Code général de la Fonction publique. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné.
- Le Président procédera aux déclarations de vacance de poste et prendra toutes les dispositions relatives au recrutement.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le  
Le Président  
Claude BELOT

17 AVR. 2024

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour copie conforme  
Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex